

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-235
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA VILLE-
HABITAT-LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
"VILLE
DURABLE"
N° 2024-16 -
PARTICIPATION
DE LA COMMUNE
POUR L'ACHAT
D'UN
RECUPERATEUR
D'EAUX
PLUVIALES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01
OCTOBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01 OCTOBRE 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 10 OCT. 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2023-290 du 11 décembre 2023 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants (propriétaires privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la cuve (enterrées ou hors sol), à savoir :

	<300 litres		300 à 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt des dossiers de demande de paiement de :

- Madame ROUANET Michelle, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 105.00 Euros TTC, au 2 Rue Emile Zola le pont Rouge,
- Monsieur TORNAVACCA-GIK Patrick, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 395.00 Euros TTC, au 78 Avenue Marechal Leclerc,
- Madame TORNAVACCA Bénédicte, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 154.40 Euros TTC, au 2 Rue du Capitaine Danjou,
- Monsieur GODEL Claude, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 297.50 Euros TTC, au 6 Rue Louis Greffier,
- Monsieur DEFOOR Michel, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 109.90 Euros TTC, au 1 Rue Auguste Galtier,
- Monsieur LEFEBVRE Matthias, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 110,29 Euros TTC, au 90 chemin de cinsault,
- Madame CANCIAN Sophie, pour l'installation deux récupérateurs d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 400,01 Euros TTC, au 28 rue général Laperrine.
- Monsieur GIOVANINI François, pour l'installation de deux récupérateurs d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 101,50 Euros TTC, au 13 Impasse des Jonquilles,
- Monsieur ADAMCZYK Artur, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 225,09 Euros TTC, au 4 rue Emile Zola,

Les dispositifs étant conformes aux prescriptions et aux factures déposées, il est proposé à l'assemblée d'attribuer :

- une aide d'un montant de 52.50 Euros à Madame ROUANET Michelle,
- une aide d'un montant de 197.50 Euros à Monsieur TORNAVACCA-GIK Patrick,
- Une aide d'un montant de 77.20 Euros à Madame TORNAVACCA Bénédicte,
- une aide d'un montant de 148.75 Euros à Monsieur GODEL Claude,
- une aide d'un montant de 54.95 Euros à Monsieur DEFOOR Michel,
- une aide d'un montant de 55.14 Euros à Monsieur LEFEBVRE Matthias,
- une aide d'un montant de 200.00 Euros à Madame CANCIAN Sophie,
- une aide d'un montant de 50.75 Euros à Monsieur GIOVANINI François,
- une aide d'un montant de 112,55 Euros à Monsieur ADAMCZYK Artur.

Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2024 à 1719.16 € (17 installations).

Vu l'avis de la commission Développement durable, Environnement et Agriculture en date du 1^{er} octobre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE et **AUTORISE**, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement dans les conditions exposées dans la délibération.

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget 2024, opération 9006, article 20422.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **10 OCT. 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **09 OCT. 2024**
Par publication le : **10 OCT. 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le **10 OCT. 2024**



ID : 011-211100763-20241007-DB2024235-DE